

Conseil Exécutif du 17 juin 2011

DELIBERATION N°149/2011

**ATTRIBUTION DE MARCHES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME
DE COMPOSTAGE PHASE BATIMENT – LOTS 9, 10 et 11**

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28;
- VU** la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU** le budget territorial 2011 voté le 29 mars 2011, et son budget supplémentaire ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Pour la construction d'une plateforme de compostage – Phase Bâtiment - le Conseil Exécutif Territorial décide :

- ✓ d'attribuer le marché « Aménagement Intérieur » Lot n°9 à l'entreprise Construction des Iles pour un montant de 49 974,74 € ;
- ✓ d'attribuer le marché « Plomberie-ventilation » Lot n°10 à l'entreprise LOUIS HARDY SAS pour un montant de 19 316 € ;
- ✓ d'attribuer le marché « Électricité-chauffage » Lot n°11 à l'entreprise SELF SPM pour un montant de 66 570,70 € ;

- ✓ d'autoriser son Président à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces marchés.

Article 2 : Le Conseil Exécutif Territorial précise que la dépense sera imputée au chapitre 23, nature 231318, fonction 731, ligne de crédit 14465 du budget 2011.

Adopté

5 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5


Le Président,

Stéphane ARTANO.

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 21 JUIN 2011



DTAM

Conseil Exécutif du 17 juin 2011

RAPPORT DU PRESIDENT

ATTRIBUTION DE MARCHES

Plateforme de compostage à Saint-Pierre – Phase II Bâtiment

Le présent rapport a pour objet de proposer à la signature du Président du Conseil territorial, 3 marchés à passer pour les lots 9 à 11 relatifs au bâtiment de compostage.

Les travaux ont fait l'objet d'une consultation lancée le 4 août 2010 selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics. L'opération de travaux a été allotie.

La consultation initiale a été lancée le 3 septembre 2010 avec remise des plis avant le 5 octobre 2010 à 16h00 au conseil territorial. Suite à cette consultation, les lots 2 à 8 ont été notifiés.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur a décidé :

- de relancer la consultation pour le lot 10 : Plomberie Ventilation
- d'attribuer les marchés pour les lots 9, 11 et 12 mais d'en différer la notification, celle-ci nécessitant la mise en place de crédits complémentaires.

La consultation pour le lot n°10 : plomberie ventilation a été relancée le 14 mars 2011 avec une remise des offres prévue pour le 4 avril 2011. L'ouverture des plis a eu lieu le 7 avril 2011 dans les locaux du conseil territorial. Après analyse des offres, il a été proposé de retenir l'offre variante de l'entreprise HARDY SAS pour un montant de 19 316 €.

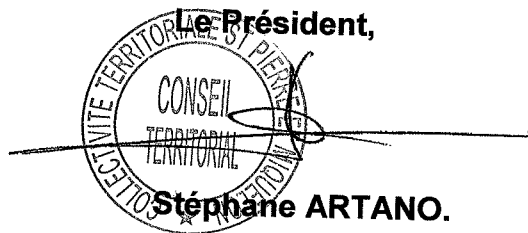
Les crédits étant en place, je propose l'attribution des marchés suivants :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché
9	Aménagement Intérieur	CDI	49 974,74 €
10	Plomberie-ventilation	LOUIS HARDY SAS	19 316,00 €
11	Électricité Chauffage	SELF	66 570,70 €

*Le marché concernant le lot n°12 : bascule fera l'objet d'une décision ultérieure.

Je vous demande de m'autoriser à signer les marchés et passer tous les actes nécessaires avec ces sociétés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Stéphane ARTANO.